

# **BAREME DE NOS HONORAIRES MARS 2019**

### **VENTE**

#### APPARTEMENTS-MAISONS-TERRAINS

- Jusqu'à 50.000 € forfait 4000 € ttc
- De 50.001 € à 100.000 € forfait 6000 € ttc
- Au-delà 5 % ttc

Déduits du prix de vente A la charge du vendeur

#### Locaux commerciaux :

10% ttc Déduits du prix de vente A la charge du vendeur

## **ACTES**

AVIS DE VALEUR 90,00  $\in$  ttc BAUX PROFESSIONNELS 400,00  $\in$  ttc BAUX COMMERCIAUX 400,00  $\in$  ttc

ETAT DES LIEUX pour Bureaux commerces BAIL et mise en place

350.00 € ttc

### **COMMERCIALISATION LOCATIVE**

Locaux d'habitation Soumis à loi du 6 juillet 1989 Art 5 Décret n°2014-890 du 01/08/2014

## A la charge du locataire

Comprenant Visite, dossier, bail, 10 € ttc par m² Etat des lieux 3 € ttc par m² (entrée)

## A la charge du bailleur

Moins de 30 m² 20 € par m² Moins de 40 m² 18 € par m² Moins de 50 m² 16 € par m² Au-delà 13 € par m²

Locaux Commerciaux

10% ttc du loyer de la première période triennale
a charge du preneur

Locaux professionnels 20% ttc du loyer annuel a charge du preneur

### **GESTION**

#### HONORAIRES SUR ENCAISSEMENT

Gestion à partir de 300 € mensuels - De 300 € à 500 € : 12.00 % ttc - De 501 € à 600 € : 10.80 % ttc - De 601 € à 1500 € : 7.20 % ttc - Au-delà de 1501 € : 6.00 % ttc

> A la charge du propriétaire Aucun supplément facturé

